

Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 29 mars 2017 à 18 heures 30 -
Sausheim

Sur convocation du 23 mars 2017 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 29 mars 2017 à 18 heures 30, en son siège de Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Michel **BOBIN**, Christian **FRANTZ**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Patrick **RIETZ**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

Monsieur Mathieu **HAUSS**
Monsieur Alain **SCHIRCK**

Ont donné procuration :

Monsieur Olivier **BECHT** à Monsieur Ludovic **HAYE**
Monsieur Daniel **BUX** à Monsieur Bernard **NOTTER**
Monsieur Pierre **FISCHESSER** à Monsieur Bernard **RAPP**
Monsieur Gilbert **FUCHS** à Madame Marie-Madeleine **STIMPL**
Monsieur Guy **OMEYER** à Monsieur Jean-Pierre **BARI**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Deux représentants de la presse locale (Dernières Nouvelles d'Alsace et journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 23 février 2017
2. Approbation du compte administratif 2016
3. Approbation du compte de gestion 2016
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016
5. Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2017
6. Contribution au service départemental d'incendie et de secours – année 2017
7. Contribution au syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban – année 2017
8. Association La Passerelle – versement de la subvention d'équilibre 2017 – signature de la convention d'objectifs
9. Amicale du personnel – versement de la subvention d'équilibre 2017
10. Contributions des communes au syndicat pour l'année 2017 – fixation du montant et de la périodicité de versement
11. Définition des règles de calcul des amortissements
12. Approbation du budget primitif 2017
13. Cession de véhicules – autorisation de signer
14. Marché de transport pour les séances de natation scolaire – approbation d'un avenant de substitution d'indice – autorisation de signer
15. Baldersheim – mise en accessibilité de la salle des fêtes – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
16. Baldersheim – remplacement des chaudières et mise en conformité des chaufferies du complexe sportif et de l'école maternelle – approbation de principe – autorisation d'engager les études de diagnostic
17. Battenheim – aménagement d'un local commercial communal – approbation de principe – autorisation d'engager la consultation de maîtrise d'œuvre
18. Habsheim – extension et rénovation de la mairie – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
19. Sausheim – construction d'une nouvelle mairie annexe – lot n° 17 : peinture intérieure – résultat de la consultation d'entreprises suite à la liquidation judiciaire du titulaire – attribution du marché de travaux et autorisation de signer
20. Sausheim – remplacement des murs rideaux de la grande et de la petite salle du COSEC – approbation de principe – autorisation d'engager les études et la consultation d'entreprises
21. Sausheim – construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Île Napoléon – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
22. Baldersheim – réaménagement des abords du club-house de football – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
23. Dietwiller – réaménagement des rues des Paysans et de Landser – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
24. Habsheim – réaménagement de la rue de la Source – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
25. Rixheim – réaménagement du chemin du Lierre – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
26. Rixheim – réaménagement des rues de Bourgogne, de Franche-Comté et de l'impasse du Roussillon – mise en souterrain du réseau Orange – autorisation de signer la convention

27. Sausheim – mise en accessibilité des arrêts de bus « Oies » et « Mairie » – réfection du parvis de l'église Saint-Laurent – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
28. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse et les services du syndicat.

Après avoir donné lecture des procurations recensées, M. le président passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 23 février 2017

Le procès-verbal du comité syndical du 23 février 2017 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 23 février 2017.

Point n° 2 : Approbation du compte administratif 2016

Monsieur le président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2016 (tableau joint en annexe n° 1) qui se détaille comme suit :

Opérations de l'exercice 2016

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	5 129 600,54 €	7 071 772,33 €	1 942 171,79 €
Investissement	8 729 601,13 €	15 606 960,15 €	6 877 359,02 €

Après **intégration des résultats de clôture de l'exercice 2015**, ceux-ci s'ordonnent comme suit :

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement en 2016	Résultat 2016	Résultat de clôture 2016
Fonctionnement	10 748 281,56 €	3 176 668,82 €	1 942 171,79 €	9 513 784,53 €
Investissement	2 284 235,23 €	- €	6 877 359,02 €	9 161 594,25 €
Total	13 032 516,79 €	3 176 668,82 €	8 819 530,81 €	18 675 378,78 €

Restes à réaliser - section d'investissement

Recettes

Chapitres	Article	Intitulé	Montant
10	10222	FCTVA	1 117 806,98 €
13	1321	Subventions d'équipement - Etat	20 000,00 €
	1322	Subventions d'équipement - régions	191 698,62 €
	1323	Subventions d'équipement - départements	1 457 153,47 €
	13258	Subventions d'équipement - autres groupements	14 000,00 €
	1326	Subventions d'équipement - autres établissements	119 950,56 €
	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux - équipements non transférables	1 147 606,30 €
Total des restes à réaliser en recettes d'investissement			4 068 215,93 €

Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2031	Frais d'études	270 905,73 €
	2033	Frais d'insertion	50 000,00 €
	2051	Concessions et droits similaires	9 813,82 €
	20421	Biens mobiliers, matériels et études	145 371,57 €
	20422	Bâtiments et installations	533,00 €
21	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	110 000,00 €
	21578	Autre matériel et outillage de voirie	43 861,20 €
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	50 000,00 €
	2182	Matériel de transport	83 574,19 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	60 880,53 €
	2184	Mobilier	50 000,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	48 964,50 €
23	2313	Constructions	108 470,54 €
	2314	Constructions sur sol d'autrui	5 288 372,85 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	150 000,00 €
	2317	Immobilisations corporelles reçues (mises à disposition)	919 672,83 €
Total des restes à réaliser en dépenses d'investissement			7 390 420,76 €

Tenant compte des différents éléments ci-dessus énoncés, **l'exécution du budget 2016** peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	(F)	5 129 600,54 €	7 071 772,33 €	1 942 171,79 €
	(I)	8 747 228,44 €	15 606 960,15 €	6 877 359,02 €
Reports de l'exercice N-1	(F)	- €	7 571 612,74 €	7 571 612,74 €
	(I)	- €	2 284 235,23 €	2 284 235,23 €
Restes à réaliser	(F)			
	(I)	7 390 420,76 €	4 068 215,93 €	- 3 322 204,83 €
Résultat cumulé	(F)	5 129 600,54 €	14 643 385,07 €	9 513 784,53 €
	(I)	16 137 649,20 €	21 959 411,31 €	5 839 389,42 €
	Total	21 267 249,74 €	36 602 796,38 €	15 353 173,95 €

Après avoir présenté le compte administratif 2016, M. le président cède la présidence de l'assemblée à M. Pierre LOGEL, premier vice-président.

- Monsieur Bernard NOTTER quitte la réunion -

Monsieur Pierre LOGEL soumet le compte administratif au débat et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce propos.

-oOo-

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Bernard NOTTER ne prend pas part au vote), approuve le compte administratif de l'exercice 2016.

Point n° 3 : Approbation du compte de gestion 2016

- Monsieur Bernard NOTTER rejoint la réunion -

Les résultats du compte de gestion, établi par le comptable du Trésor au titre de l'exercice 2016, s'ordonnent à l'identique des résultats issus du compte administratif 2016, après intégration des résultats de clôture de l'exercice 2015 :

Opérations de l'exercice 2016

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	5 129 600,54 €	7 071 772,33 €	1 942 171,79 €
Investissement	8 729 601,13 €	15 606 960,15 €	6 877 359,02 €

Résultat d'exécution 2016

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement en 2016	Résultat 2016	Résultat de clôture 2016
Fonctionnement	10 748 281,56 €	3 176 668,82 €	1 942 171,79 €	9 513 784,53 €
Investissement	2 284 235,23 €	- €	6 859 731,71 €	9 161 594,25 €
Total	13 032 516,79 €	3 176 668,82 €	8 801 903,50 €	18 675 378,78 €

Restes à réaliser 2016

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	7 390 420,76 €	4 068 215,93 €	- 3 322 204,83 €

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par M. le trésorier principal n'appelle ni observation ni réserve ;
- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2016.

Point n° 4 : Affectation des résultats de l'exercice 2016

L'une des caractéristiques essentielles de l'application du plan comptable M14 réside dans la procédure d'affectation des résultats.

Cette opération ne concerne que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice par le compte administratif ; le solde de la section d'investissement fait l'objet d'un report pur et simple ne nécessitant pas de délibération spécifique.

Le rapprochement des comptes administratifs et de gestion de l'exercice écoulé fait ressortir à 9 513 784,53 € l'excédent cumulé se dégageant en section de fonctionnement.

Tenant compte de l'excédent cumulé de la section d'investissement (9 161 594,25 €) et du solde des restes à réaliser (- 3 322 204,83 €) de cette même section, M. le président propose au comité syndical d'**affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement au compte 002 de la section de fonctionnement** du budget primitif 2017.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2016, telle que ci-dessus détaillée.

Point n° 5 : Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2017

Le montant prévisionnel de la contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin, appelée au titre de l'année 2017, s'élève à 111 667,85 €. Il se répartit par commune, selon le tableau suivant :

Collectivité	2016 (PM)	2017	Évolution
Baldersheim	9 906,88 €	9 906,88 €	-
Battenheim	6 429,57 €	6 429,57 €	-
Dietwiller	5 673,39 €	5 673,39 €	-
Habsheim	17 344,86 €	17 344,86 €	-
Rixheim	32 647,59 €	32 647,59 €	-
Sausheim	39 665,56 €	39 665,56 €	-
Total	111 667,85 €	111 667,85 €	-

La contribution sera versée en deux temps. Sous forme d'un premier acompte de 50 % appelé à la fin de premier trimestre et le solde à la fin du premier semestre, ce dernier devant être réajusté avec la prise en compte du dernier potentiel financier communal connu.

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655412 et éventuellement ajustée par décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le versement de 111 667,85 € au bénéfice du syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin, au titre de la participation 2017 ;
- Autorise M. le président à ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.

Point n° 6 : Contribution au service départemental d'incendie et de secours – année 2017

Le montant prévisionnel de la participation appelée au titre de l'année 2017 s'élève à 461 862,00 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2016 (PM)	2017	Évolution
Baldersheim	36 020,00 €	36 562,00 €	+ 1,50 %
Battenheim	19 347,00 €	19 638,00 €	
Habsheim	72 001,00 €	73 085,00 €	
Rixheim	220 873,00 €	224 197,00 €	
Sausheim	106 773,00 €	108 380,00 €	
Total	455 014,00 €	461 862,00 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 6553.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le versement de 461 862,00 € au bénéfice du service départemental d'incendie et de secours, au titre de la participation 2017 ;
- Autorise M. le président à ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.

Point n° 7 : Contribution au syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban – année 2017

Le montant prévisionnel de la participation appelée au titre de l'année 2017 s'élève à 8 568,00 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2016 (PM)	2017	Evolution
Baldersheim	2 800,00 €	2 856,00 €	+ 2,00 %
Battenheim	2 800,00 €	2 856,00 €	
Sausheim	2 800,00 €	2 856,00 €	
Total	8 400,00 €	8 568,00 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655414.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le versement de 8 568,00 € au bénéfice du syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban, au titre de la participation 2017 ;
- Autorise M. le président à ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.

Point n° 8 : Association La Passerelle – versement de la subvention d'équilibre 2017 – signature de la convention d'objectifs

Le syndicat de communes de l'Île napoléon détient, depuis le 1^{er} janvier 2010, la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse ».

C'est à ce titre que le SCIN a renouvelé, en 2016, la convention d'objectifs signée avec l'association « La Passerelle » pour l'exercice des missions « d'accueil de loisirs des mercredis, des petites vacances, grandes vacances, les séjours et les activités en faveur de la jeunesse ». Celle-ci étant arrivée à échéance le 31 décembre dernier, il convient de la renouveler.

Le renouvellement de ladite convention sera assorti du versement, par le syndicat de communes, d'une subvention de **177 062,00 €**. Cette subvention ne comprend pas la contribution servant à rembourser les charges afférentes à l'occupation des locaux mis à sa disposition par la ville de Rixheim. En effet, cette dernière est versée à part, selon les dispositions d'une convention signée avec la ville de Rixheim en 2011.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657406 du budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise M. le président à signer la nouvelle convention d'objectifs 2017 avec l'association « La Passerelle » au titre des missions relevant de la compétence du syndicat de communes de l'Île Napoléon ;
- Décide d'attribuer à l'association « La Passerelle » une subvention d'un montant de 177 062,00 € pour l'année 2017 ;
- Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et l'autorise à procéder au mandatement de la subvention précitée.

Point n° 9 : Amicale du personnel – versement de la subvention d'équilibre 2017

Par courrier du 15 mars 2017, le président de l'amicale du personnel du syndicat de communes de l'Île Napoléon a sollicité l'attribution d'une subvention d'équilibre pour l'année en cours.

L'inspection générale de l'administration souligne, dans un rapport rendu en 2008, l'importance de l'action sociale, aux côtés des rémunérations, de l'organisation du travail et de la formation, dans la recherche d'une amélioration de la vie des agents au sein des

collectivités territoriales et de leurs établissements publics, par la mise en œuvre d'équipements et de prestations de nature à favoriser l'harmonie entre vie professionnelle et vie personnelle ou familiale.

L'amicale du personnel du SCIN développe les activités de loisirs propres à ce type de structures, qui participent au rapprochement et à une meilleure connaissance des agents entre eux.

Elle contribue également à mettre en œuvre des prestations d'action sociale rendues obligatoires pour les collectivités territoriales par les articles 70 et 71 de la loi du 19 février 2007. Elle octroie ainsi pour les agents des primes de mariage, de naissance, de départ en retraite, etc. Concernant plus particulièrement les enfants :

- Elle participe financièrement, par deux fois, aux inscriptions aux activités des centres de loisirs et/ou aux activités sportives, culturelles ;
- Elle organise la fête de Noël ;
- Elle remet à chacun un cadeau.

Pour cette année, les agents et leurs familles se verront en outre proposer, par l'amicale, diverses prestations et animations.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'attribuer à l'amicale du personnel du SCIN une subvention annuelle d'équilibre de 17 500,00 € pour l'année 2017 ;
- Charge M. le président de procéder au mandatement de ladite subvention.

Point n° 10 : Contributions des communes au syndicat pour l'année 2017 - fixation du montant et de la périodicité de versement

Il appartient au comité syndical de fixer chaque année, le montant des contributions de ses communes membres, nécessaires à l'exercice des missions qui lui ont été confiées.

Compte-tenu des différentes compétences transférées au syndicat et du programme des travaux arrêté en étroite concertation avec les communes, les contributions que ces dernières verseront au SCIN pour l'année 2017 s'établissent comme suit :

Collectivité	Nature des contributions		
	Participation aux frais de fonctionnement	Subvention d'équipement	Contribution totale
Baldersheim	716 600,00 €	- €	716 600,00 €
Battenheim	544 400,00 €	271 597,00 €	815 997,00 €

Dietwiller	507 300,00 €	170 229,00 €	677 599,00 €
Habsheim	1 069 500,00 €	72 227,00 €	1 142 727,00 €
Illzach	2 700,00 €	- €	2 700,00 €
Rixheim	2 273 900,00 €	300 000,00 €	2 573 900,00 €
Sausheim	1 786 300,00 €	1 167 151,00 €	2 953 451,00 €
Total	6 900 700,00 €	1 982 274,00 €	8 882 974,00 €

Les contributions seront appelées mensuellement.

L'appel du mois de mars comprendra également le rattrapage des mois de janvier et février 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve le montant et les modalités de versement des contributions dues par les communes, membres du syndicat, au titre de l'exercice 2017, tels que détaillés ci-dessus ;*
- *Charge M. le président de procéder au recouvrement de ces contributions, dans les conditions ainsi définies.*

Point n° 11 : Définition des règles de calcul des amortissements

Conformément aux dispositions de l'article premier du décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris en application de l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales, les communes et leurs groupements dont la population est supérieure à 3 500 habitants sont tenus d'amortir leurs biens.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées, pour chaque bien ou chaque catégorie de bien, par l'assemblée délibérante sur proposition du président, à l'exception, pour ce qui ressort des compétences syndicales, des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans.

Pour les autres immobilisations, il vous est proposé les durées d'amortissement figurant au tableau ci-après. Les biens d'une valeur inférieure à 500,00 € seront amortis sur une année.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les durées d'amortissement des biens du syndicat de communes de l'Île Napoléon telles que décrites dans le tableau ci-dessus ;
- Décide d'amortir sur une année les biens d'une valeur unitaire inférieure à 500,00 €.

Point n° 12 : Approbation du budget primitif 2017

Débatues lors du comité syndical du 23 février 2017, les orientations budgétaires ont précisé les dispositions du budget primitif du syndicat de communes de l'Île Napoléon pour l'année à venir.

Cette huitième année conforte la politique initiée en 2010, de s'inscrire durablement dans une démarche qualitative au service des communes, membres du syndicat, dans les domaines de compétences qui lui ont été transférées et plus particulièrement :

- Au titre des grands travaux de voirie ;
- Dans le domaine des grandes opérations de construction ou de rénovation de bâtiments ;
- Pour les animations en faveur de la jeunesse ;
- Et désormais pour l'entretien courant des itinéraires cyclables ainsi que l'instruction des autorisations relatives au droit du sol.

Les prévisions budgétaires traduisent ainsi les attentes exprimées par les communes en matière d'investissements de sécurité (voiries) et d'équipements structurants (bâtiments) ; elles traduisent également la détermination des élus du secteur à poursuivre une politique tournée en direction de la jeunesse, par la mise en œuvre tout au long de l'année, d'actions diverses et variées, qui participent significativement à l'attractivité du territoire.

Arrondies à l'euro près, les grandes masses budgétaires (cf. tableau en annexe n° 2) se résument ainsi, en dépenses de fonctionnement :

011	Charges à caractère général	2 519 273,00 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Actions jeunesse	1 757 485,00 €
	- Entretien de voirie, éclairage public, feux tricolores.....	402 873,00 €
	- Charges du groupe scolaire d'Île Napoléon.....	134 950,00 €
	- Entretien de la colline de jeux de Sausheim.....	34 800,00 €
	- Entretien des pistes cyclables.....	10 490,00 €
012	Charges de personnel	1 023 950,00 €
65	Autres charges de gestion courante	902 860,00 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Subvention La Passerelle.....	177 062,00 €
	- Subvention AGRPA Sausheim.....	75 000,00 €
	- Contributions aux organismes de regroupement	582 098,00 €
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	572 300,00 €
022	Dépenses imprévues (réserve)	376 379,00 €
023	Virement à la section d'investissement	10 833 541,00 €

042 Dotations aux amortissements..... 186 181,00 €

En recettes de fonctionnement :

002 Excédent de fonctionnement reporté 9 513 785,00 €

74 Dotations, subventions et participations..... 6 900 700,00 €

Dont :

- *Dotations des communes*..... 6 900 700,00 €

La section de fonctionnement du budget primitif 2017 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 16 414 485,00 €.

Elle est en augmentation par rapport à l'année 2016. Cette différence est due à l'accroissement du résultat cumulé, qui entraîne mécaniquement une hausse des dépenses et des recettes à travers le virement à la section d'investissement (8,6 M€ en 2016 pour 10,8 M€ en 2017) les charges à caractère général, tout comme les charges de personnel, étant parfaitement maîtrisées.

La section d'investissement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 27 031 807,00 €. La ventilation des dépenses d'investissement s'établit comme suit :

16 Emprunts et dettes assimilées (capital) 1 638 700,00 €

20 Immobilisations incorporelles 1 877 220,00 €

204 Subventions d'équipement versées..... 545 905,00 €

21 Immobilisations corporelles 1 347 280,00 €

23 Immobilisations en cours 20 283 521,00 €

Dont notamment :

- *Travaux de bâtiments*..... 12 816 599,00 €

- *Travaux de voirie*..... 7 018 207,00 €

- *Installations*..... 400 000,00 €

020 Dépenses imprévues (réserve)..... 1 339 182,00 €

En recettes, cette section se répartit principalement entre :

001 Excédent d'investissement reporté 9 161 594,00 €

10 Dotations, fonds divers, réserves 1 917 807,00 €

13 Subventions d'investissement reçues 4 932 683,00 €

021 Virement de la section de fonctionnement 10 833 541,00 €

040 Dotations aux amortissements..... 186 181,00 €

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Vu le décret n° 59-1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975 ;

- Vu** la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et aux établissements publics administratifs ;
- Vu** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n° 97-175 du 20 février 1997 pris en application des articles 50 et 51 de la loi du 6 février 1992 ;
- Vu** l'arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité d'engagement codifié à l'article L.2342-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Entendu** le rapport de M. le président ;

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, **approuve** le budget primitif 2017 du syndicat de communes de l'île Napoléon, qui s'élève à 43 446 291,68 € et s'équilibre, en recettes et en dépenses à :*

- 16 414 484,53 € pour la section de fonctionnement ;
- 27 031 807,15 € pour la section d'investissement.

Point n° 13 : Cession de véhicules – autorisation de signer

Dans le cadre de la gestion de son parc de véhicules, le syndicat a procédé récemment à la commande d'une Peugeot 308 destinée aux services administratifs. Cette transaction s'est faite sous condition de reprise de deux anciens véhicules :

- Une Peugeot 206+ du 23 juillet 2009, immatriculée AC-378-CJ, totalisant 102 000 kilomètres ; prix de reprise 3 318,00 € TTC ;
- Une Citroën C3 du 26 octobre 2006, immatriculée AY-899-HA, totalisant 89 000 kilomètres ; prix de reprise 600,00 € TTC (moteur cassé).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir l'autoriser à procéder aux cessions susvisées.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise** M. le président à procéder, aux conditions ci-dessus détaillées, à la cession des deux véhicules concernés ;
- **Autorise** M. le président à établir et à signer tous documents afférents à cette cession ;
- **Charge** M. le président de procéder aux opérations de régularisation comptable relatives à la sortie de l'actif du SCIN desdits véhicules.

Point n° 14 : Marché de transport pour les séances de natation scolaire – approbation d'un avenant de substitution d'indice – autorisation de signer

Le marché de transport destiné à permettre aux élèves des écoles élémentaires du territoire du SCIN de bénéficier de l'enseignement de la natation scolaire dispensé au

centre nautique de Rixheim est assorti d'une formule de révision des prix annuelle. Cette formule fait notamment référence à l'indice R638816 ; or cet indice a été arrêté et l'INSEE n'a proposé aucun indice de substitution, ni de coefficient de corrélation.

Dans ce cas, le choix du nouvel indice doit s'opérer par voie d'avenant. Cet avenant produira son effet à la date d'introduction de la nouvelle série de l'indice substitué et pourra donc avoir un effet rétroactif pour le calcul de la révision.

L'indice proposé à cet effet est l'indice R1763660.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la substitution d'indices proposée ;
- Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent.

Point n° 15 : Baldersheim – mise en accessibilité de la salle des fêtes – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

En séance du 17 juin 2015, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Bleu Cube Architecture de Rixheim, le marché de maîtrise d'œuvre du projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes de Baldersheim, sur une base prévisionnelle de travaux de 200 000,00 € HT.

Au stade APD, les prestations attendues après concertation avec la commune, ont été chiffrées à 223 300,00 € HT (valeur novembre 2016), hors options, selon le détail ci-après :

▪ Démolition/gros-œuvre	64 000,00 € HT
▪ Serrurerie	4 500,00 € HT
▪ Plâtrerie/isolation/faux-plafond	7 500,00 € HT
▪ Menuiserie bois	26 600,00 € HT
▪ Carrelage	16 000,00 € HT
▪ Ascenseur	33 000,00 € HT
▪ Sols PVC	14 800,00 € HT
▪ Sanitaire/chauffage/ventilation	27 400,00 € HT
▪ Electricité	27 000,00 € HT
▪ Couverture/étanchéité ascenseur	1 900,00 € HT
▪ Echafaudage	600,00 € HT
▪ Total	223 300,00 € HT

Options

▪ Plaques perforées salles de musique et danse	10 900,00 € HT
▪ Faux-plafond acoustique y compris laine	20 400,00 € HT
▪ Peinture sur murs plâtre	4 800,00 € HT
▪ Peinture sur murs existants.....	2 700,00 € HT
▪ Total options.....	38 800,00 € HT

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 223 300,00 € HT en phase APD, des travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes à Baldersheim ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.**

Point n° 16 : Baldersheim – remplacement des chaudières et mise en conformité des chaufferies du complexe sportif et de l'école maternelle – approbation de principe – autorisation d'engager les études de diagnostic

L'opération de remplacement des chaudières et de mise en conformité des chaufferies du complexe sportif et de l'école maternelle à Baldersheim a été retenue pour l'année 2017 au titre du programme d'investissement du syndicat de communes de l'Île Napoléon.

Ces équipements sont en effet très vétustes, et à l'issue de leur remplacement, il conviendrait également de mettre les chaufferies en conformité, notamment au regard de la réglementation en matière de sécurité incendie.

Il apparaît nécessaire de s'adjoindre les compétences d'un prestataire chargé de dresser un état des lieux et d'étudier la faisabilité du projet, puis de définir les besoins ainsi que le coût financier de l'opération.

Le bureau d'études thermiques West de Bitschwiller-les-Thann a été invité à produire une offre de prix pour réaliser, en tranche ferme, cette mission de diagnostic et, en tranche optionnelle, une mission de base avec études d'exécution et de synthèse (APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR). Celle-ci s'élève à :

- Complexe sportif :
 - Tranche ferme : 1 750,00 € HT ;
 - Tranche optionnelle : 3 500,00 € HT ;
- Ecole maternelle :
 - Tranche ferme : 1 050,00 € HT ;
 - Tranche optionnelle : 1 750,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve le principe de remplacement des chaudières et de mise en conformité des chaufferies du complexe sportif et de l'école maternelle à Baldersheim ;*
- *Autorise M. le président à engager les études de diagnostic (tranche ferme) et d'affermir, le cas échéant, les tranches optionnelles relatives à la mission de base de maîtrise d'œuvre avec études d'exécution et de synthèse.*

Point n° 17 : Battenheim – aménagement d'un local commercial communal – approbation de principe – autorisation d'engager la consultation de maîtrise d'œuvre

La commune de Battenheim a décidé de confier au syndicat la mission d'aménager un local commercial en boulangerie. Les travaux envisagés consistent pour l'essentiel à créer :

- Un espace de vente ;
- Un salon de thé ;
- Une zone de fabrication de pains, pâtisseries et viennoiseries, comprenant entre autres un laboratoire avec chambres froides positive et négative ;
- Des locaux connexes ;
- Des sanitaires.

A ce stade de la réflexion, les services techniques du SCIN ont estimé le coût de ces travaux à 210 000,00 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Il y a lieu maintenant d'engager une consultation selon la procédure adaptée, pour désigner le maître d'œuvre de l'opération.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve le principe d'aménagement d'un local commercial en boulangerie à Battenheim ;*
- *Approuve l'estimation des travaux, établie par les services techniques du SCIN, qui s'élève à 210 000,00 € HT ;*
- *Autorise M. le président à engager la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de procédure adaptée.*

Point n° 18 : Habsheim – extension et rénovation de la mairie – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

En séance du 20 juillet 2016, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Next Id de Colmar, le marché de maîtrise d'œuvre du projet d'extension et de

rénovation de la mairie de Habsheim, sur une base prévisionnelle de travaux de 1 266 340,00 € HT.

Au stade APD, les prestations attendues après concertation avec la commune, ont été chiffrées à 1 348 360,00 € HT (valeur mars 2017), selon le détail ci-après :

▪ Curage.....	36 800,00 € HT
▪ Terrassement/gros-œuvre/démolitions structurelles	223 320,00 € HT
▪ Charpente bois.....	9 000,00 € HT
▪ Couverture/étanchéité/zinguerie.....	55 100,00 € HT
▪ Menuiseries extérieures bois	44 990,00 € HT
▪ Menuiseries extérieures aluminium.....	95 345,00 € HT
▪ Occultations.....	23 749,00 € HT
▪ Echafaudages.....	11 354,00 € HT
▪ Bardage.....	22 327,00 € HT
▪ Ravalement/isolation extérieure	34 647,00 € HT
▪ Serrurerie/métallerie	40 509,00 € HT
▪ Cloisons/doublages/faux-plafonds.....	116 724,00 € HT
▪ Chapes	9 104,00 € HT
▪ Carrelage/faience.....	8 019,00 € HT
▪ Menuiseries intérieures bois/agencement.....	79 569,00 € HT
▪ Peintures	33 461,00 € HT
▪ Sols souples.....	44 124,00 € HT
▪ Ascenseur	28 000,00 € HT
▪ Installation sanitaire/assainissement	59 500,00 € HT
▪ Chauffage/ventilation	172 700,00 € HT
▪ Electricité/courants forts et faibles.....	155 600,00 € HT
▪ Nettoyage de mise en service	3 334,00 € HT
▪ Rayonnages mobiles.....	22 684,00 € HT
▪ Aménagements extérieurs	18 400,00 € HT
▪ Total	1 348 360,00 € HT

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 1 348 360,00 € HT en phase APD, des travaux d'extension et de rénovation de la mairie de Habsheim ;
- Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;
- Charge M. le Président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions, et notamment auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- Autorise M. le président à signer tous documents relatifs à la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Point n° 19 : Sausheim – construction d’une nouvelle mairie annexe – lot n° 17 : peinture intérieure – résultat de la consultation d’entreprises suite à la liquidation judiciaire du titulaire – attribution du marché de travaux et autorisation de signer

Par délibération du 21 décembre 2016, le comité syndical avait annulé l’attribution du lot n° 17 – peinture intérieure, de l’opération de construction d’une nouvelle mairie annexe à Sausheim, en raison de la mise en liquidation judiciaire de l’entreprise attributaire.

Monsieur le président avait, lors de cette même séance, été autorisé à engager pour ce lot une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée. La date limite de réception des offres était fixée au lundi 13 février 2017 à 11 heures.

Le dépouillement et l’analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 22 mars 2017, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot n° 17 – peinture intérieure

Société Peinturest Ehret de Brunstatt pour un montant de 15 953,57 € HT

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- *Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;*
- *Décide d’attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;*
- *Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux à intervenir avec l’entreprise lauréate.*

Point n° 20 : Sausheim – remplacement des murs rideaux de la grande et de la petite salle du COSEC – approbation de principe – autorisation d’engager les études et la consultation d’entreprises

L’opération de remplacement des murs-rideaux de la petite et de la grande salle du COSEC de Sausheim a été retenue pour l’année 2017 au titre du programme d’investissement du syndicat de communes de l’Ile Napoléon.

Il s’agit essentiellement de :

- Déposer les anciens poteaux acier et châssis bois ;
- Poser des nouvelles façades en profilés aluminium avec portes de secours incorporées et vitrages isolants feuilletés.

Une première estimation prévisionnelle fixe le montant des travaux à 170 000,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve le principe de remplacement des murs-rideaux de la petite et de la grande salle du COSEC de Sausheim, pour un montant estimatif de 170 000,00 € HT ;***
- ***Autorise M. le président à engager, en interne, les études de maîtrise d'œuvre y afférentes, ainsi que la consultation d'entreprises.***

Point n° 21 : Sausheim – construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Île Napoléon – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

En séance du 26 octobre 2016, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet AEA Architectes de Mulhouse, le marché de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Île Napoléon à Sausheim, sur une base prévisionnelle de travaux de 1 650 000,00 € HT.

L'avant-projet définitif de cette opération a été présenté aux membres du bureau du SCIN le 8 mars 2017.

A ce stade des études, les prestations attendues ont été chiffrées à 1 756 700,00 € HT (valeur mars 2017), selon le détail ci-après :

▪ Terrassement/gros-œuvre/réseaux enterrés.....	527 000,00 € HT
▪ Charpente métallique.....	35 500,00 € HT
▪ Couverture/étanchéité.....	81 800,00 € HT
▪ Plâtrerie/faux-plafond non démontable.....	61 800,00 € HT
▪ Carrelage/faïence.....	6 300,00 € HT
▪ Electricité	229 300,00 € HT
▪ Menuiseries extérieures alu/porte de garage/store.....	139 700,00 € HT
▪ Serrurerie	45 700,00 € HT
▪ Ascenseur	22 400,00 € HT
▪ Revêtements de sols.....	50 800,00 € HT
▪ Faux-plafond démontable	25 400,00 € HT
▪ Peinture intérieure	49 400,00 € HT
▪ Plomberie/sanitaire/chauffage/ventilation.....	272 600,00 € HT
▪ Menuiserie intérieure bois/mobilier.....	65 600,00 € HT
▪ Echafaudage	12 600,00 € HT
▪ Bardage zinc.....	54 000,00 € HT
▪ Isolation thermique extérieure/peinture extérieure.....	49 400,00 € HT
▪ Clôture/portail	27 400,00 € HT
▪ Total.....	1 756 700,00 € HT

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 1 756 700,00 € HT en phase APD, des travaux de construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'île Napoléon à Sausheim ;*
- *Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.*

Point n° 22 : Baldersheim – réaménagement des abords du club-house de football – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

Dans la continuité des travaux de réhabilitation du club-house de football, engagés fin 2016, la commune de Baldersheim souhaite réaménager ses abords, le long du RD 20B.

L'opération porte sur une superficie est d'environ 1 000 m². Elle comprend essentiellement :

- Le décaissement des enrobés existants ;
- La fourniture et la pose de bordures pour délimiter la chaussée ;
- La récupération des eaux de ruissellements et leur infiltration dans des puits perdus ;
- La pose d'une clôture et d'un portail ;
- La pose de murs en L ;
- Le traitement des surfaces ;
- La réfection de la signalisation horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 120 000,00 € HT, hors frais annexes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 120 000,00 € HT hors frais annexes, des travaux de réaménagement des abords du club-house de football à Baldersheim ;*
- *Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.*

Point n° 23 : Dietwiller – réaménagement des rues des Paysans et de Landser – résultat de la consultation d’entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

Par délibération du 25 novembre 2015, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d’entreprises pour les travaux de réaménagement des rues de Landser et des Paysans à Dietwiller.

Le dépouillement et l’analyse des offres reçues en réponse, examinées par les commissions MAPA des 15 février et 22 mars 2017, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot n° 1 – voirie

Société Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 142 392,00 € HT

Lot n° 2 – assainissement

Société Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 98 409,50 € HT

Lot n° 3 – enfouissement des réseaux secs et basse tension

Société LRE d’Illfurth pour un montant de 168 210,29 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- *Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;*
- *Décide d’attribuer l’ensemble des marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;*
- *Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.*

Point n° 24 : Habsheim – réaménagement de la rue de la Source – résultat de la consultation d’entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

Dans le cadre de l’opération de réaménagement de la rue de la Source à Habsheim, le comité syndical avait, lors de sa séance du 23 février 2017, autorisé M. le président à engager une consultation d’entreprises pour réaliser les travaux.

Le dépouillement et l’analyse des offres reçues en réponse, examinées par les commissions MAPA le 22 mars 2017, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot n° 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise TPV de Rouffach pour un montant de 94 660,50 € HT

Lot n° 2 – éclairage public

Société RLA de Kingersheim pour un montant de 13 900,00 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;*
- *Décide d'attribuer l'ensemble des marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;*
- *Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.*

Point n° 25 : Rixheim – réaménagement du chemin du Lierre – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

Par délibération du 25 janvier 2017, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour les travaux de réfection du chemin du Lierre à Rixheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par les commissions MAPA le 22 mars 2017, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot n° 1 – ouvrage en béton armé

Entreprise Metzger BTP d'Issenheim pour un montant de 42 288,00 € HT

Lot n° 2 – serrurerie

Entreprise Kleinhenny Raymond d'Illzach pour un montant de 11 475,00 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- Décide d'attribuer l'ensemble des marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;
- Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.

Point n° 26 : Rixheim – réaménagement des rues de Bourgogne, de Franche-Comté et de l'impasse du Roussillon – mise en souterrain du réseau Orange – autorisation de signer la convention

Pour des considérations d'ordre esthétique et sur demande de la commune, le syndicat a décidé d'enfouir les lignes aériennes téléphoniques, dans le cadre du réaménagement des rues de Bourgogne, de Lorraine et de l'impasse du Roussillon à Rixheim.

Les services d'Orange ont donc été invités à présenter une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations comprennent les travaux de câblage et la suppression des lignes aériennes existantes ; elles sont estimées à 6 540,66 € HT.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de travaux qui a été attribué à l'entreprise Colas Est de Pfastatt et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la participation du SCIN à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réaménagement des rues de Bourgogne, de Franche-Comté et de l'impasse du Roussillon à Rixheim ;
- Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.

Point n° 27 : Sausheim – mise en accessibilité des arrêts de bus « Oies » et « Mairie » – réfection du parvis de l'église Saint-Laurent – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

La commune de Sausheim a confié au syndicat le soin de réaliser :

- La mise en accessibilité des arrêts de bus « Oies » et « Mairie » ;
- La réfection du parvis de l'église Saint-Laurent dans la continuité des travaux de restauration du clocher de cet édifice.

Pour ces deux opérations, les travaux comprennent essentiellement :

- Le décroûtage des enrobés existants dans l'emprise du chantier ;
- La dépose des bordures ;
- La fourniture et la pose de bordures hautes pour l'accessibilité des arrêts de bus ;
- La fourniture et la pose d'un pavage granit sur le parvis latéral de l'église ;
- Les traitements de surface ;
- La réfection de la signalisation horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du SCIN ont évalué l'ensemble des travaux à 110 000,00 € HT, hors frais annexes.

La part des travaux affectant une partie de l'emprise de la RD 422 se fera sous maîtrise d'ouvrage du département du Haut-Rhin, ce dernier confiant au syndicat le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une convention de mandat.

La part des travaux relative à l'accessibilité des arrêts de bus fera l'objet d'une demande de subvention spécifique auprès de m2A.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 110 000,00 € HT hors frais annexes, des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus « Oies » et « Mairie » et de réfection du parvis de l'église Saint-Laurent à Sausheim ;*
- *Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.*

Point n° 28 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au **mercredi 26 avril 2017 à 18 heures 30**, à la mairie de Sausheim. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30
Sausheim, le 29 mars 2017

Compte administratif 2016

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	2 512 208,71 €	013 Atténuation de charges	13 017,93 €
012 Charges de personnel	1 011 125,01 €	70 Produits de services	37 965,04 €
014 Atténuation de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	896 237,72 €	74 Dotations et participations	7 014 076,76 €
		75 Autres produits de gestion courante	- €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>4 419 571,44 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>7 065 059,73 €</i>
66 Charges financières	465 554,42 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 Produits exceptionnels	6 712,60 €
68 Dotations aux provisions	- €	78 Reprises sur provisions	- €
022 Dépenses imprévues	- €		
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>4 885 125,86 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>7 071 772,33 €</i>
023 Virement à la section d'investissement	- €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	244 474,68 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>244 474,68 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>- €</i>
Total général	5 129 600,54 €	Total général	7 071 772,33 €

Excédent de l'exercice (F)

1 942 171,79 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	688 091,32 €	13 Subventions d'investissement	4 869 050,29 €
204 Subventions d'équipements versées	45 985,43 €	16 Emprunts et dettes assimilées	5 404 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	52 699,58 €	20 Immobilisations incorporelles	- €
23 Immobilisations en cours	6 536 427,62 €	21 Immobilisations corporelles	- €
		23 Immobilisations en cours	27 355,04 €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>7 323 203,95 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>10 300 405,33 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves	- €	10 Dotations fonds divers - réserves	4 808 534,05 €
13 Subventions d'investissement	- €	024 Produits de cessions d'immobilisations	- €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 234 270,52 €	45 Opérations pour compte de tiers	- €
45 Opérations pour compte de tiers	382,14 €	27 Autres immobilisations financières	81 801,57 €
020 Dépenses imprévues	- €		
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>8 557 856,61 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>15 190 740,95 €</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	- €
041 Opérations patrimoniales	171 744,52 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	244 474,68 €
		041 Opérations patrimoniales	171 744,52 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>171 744,52 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>416 219,20 €</i>
Total général	8 729 601,13 €	Total général	15 606 960,15 €

Excédent de l'exercice (I)

6 877 359,02 €

34400 - SYNDICAT COMMUNES ILE NAPOLEON
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	25 987 123,40	14 027 612,74	40 014 736,14
Titres de recettes émis (b)	15 615 797,00	7 446 772,33	23 062 569,33
Réductions de titres (c)	8 836,85	375 000,00	383 836,85
Recettes nettes (d = b - c)	15 606 960,15	7 071 772,33	22 678 732,48
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	25 987 123,40	14 027 612,74	40 014 736,14
Mandats émis (f)	8 729 601,13	5 182 691,49	13 912 292,62
Annulations de mandats (g)	0,00	53 090,95	53 090,95
Dépenses nettes (h = f - g)	8 729 601,13	5 129 600,54	13 859 201,67
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	6 877 359,02	1 942 171,79	8 819 530,81
(h - d) Déficit			

Imputation	Catégorie d'immobilisation	Durée (en année)
Immobilisations incorporelles		
202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5
2031	Frais d'études (<i>pour mémoire</i>)	5
2033	Frais d'insertion	1
20421	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - biens mobiliers, matériel et études	15
20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	15
2051	Concessions et droits similaires	2
Immobilisations corporelles		
21571	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	10
21578	Matériel et outillage de voirie - autre matériel et outillage de voirie	5
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10
21712	Terrains de voirie (biens mis à disposition)	20
21728	Autres agencements et aménagements de terrains (biens mis à disposition)	20
21738	Autres constructions (biens mis à disposition)	30
21758	Autres installations, matériel et outillage techniques (biens mis à disposition)	20
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2182	Matériel de transport	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3
2184	Mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10

Budget primitif 2017

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	2 519 273,00 €	013 Atténuation de charges	- €
012 Charges de personnel	1 023 950,00 €	70 Produits de services	- €
014 Atténuation de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	902 859,85 €	74 Dotations et participations	6 900 700,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	- €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>4 446 082,85 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>6 900 700,00 €</i>
66 Charges financières	572 300,00 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 Produits exceptionnels	- €
68 Dotations aux provisions	- €	78 Reprises sur provisions	- €
022 Dépenses imprévues	376 378,71 €		
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>5 394 761,56 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>6 900 700,00 €</i>
023 Virement à la section d'investissement	10 833 541,48 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	186 181,49 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>11 019 722,97 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>- €</i>
		002 Excédent de fonctionnement reporté	9 513 784,53 €
Total général	16 414 484,53 €	Total général	16 414 484,53 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	1 877 219,55 €	13 Subventions d'investissement reçues	4 932 682,95 €
204 Subventions d'équipements versées	545 904,57 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
21 Immobilisations corporelles	1 347 280,42 €	20 Immobilisations incorporelles	- €
23 Immobilisations en cours	20 283 521,00 €	21 Immobilisations corporelles	- €
		23 Immobilisations en cours	- €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>24 053 925,54 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>4 932 682,95 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves	- €	10 Dotations fonds divers - réserves	1 917 806,98 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 638 700,00 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	- €
45 Opérations pour compte de tiers	- €	45 Opérations pour compte de tiers	- €
020 Dépenses imprévues	1 339 181,61 €	27 Recouvrement de prêts	- €
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>27 031 807,15 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>6 850 489,93 €</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	10 833 541,48 €
041 Opérations patrimoniales	- €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	186 181,49 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>- €</i>	041 Opérations patrimoniales	- €
		<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>11 019 722,97 €</i>
001 Déficit d'investissement reporté	- €	001 Excédent d'investissement reporté	9 161 594,25 €
Total général	27 031 807,15 €	Total général	27 031 807,15 €